

III. Sa Majesté Très Chrétienne ne s'est pas contentée de récompenser le mérite de Mr. l'Abbé du Bois, & les services qu'il a rendu pendant la dernière Ambassade en Hollande, en lui donnant la charge de Secrétaire du Cabinet, qui étoit vacante par la mort de Mr. de Callieres, & en l'a mettant au Conseil de la Regence; ce Ministre a été encore reçu Chevalier de l'Ordre du St. Esprit, & a été nommé à l'Ambassade de Rome, où il doit se rendre après que l'affaire de la Constitution sera terminée. C'est dans cette Court où il pourra faire briller les grands talens qu'il a pour les négociations, cette Ambassade ayant toujours été regardée comme la pierre de touche des habiles gens.

IV. La décision du différend entre Mrs. les Princes du Sang, & les Princes légitimés a été différée d'un mois, sur les représentations qu'a faites Madame la Duchesse du Maine à Mr. le Duc Regent; que Mrs. les Princes légitimés faisoient travailler à un nouvel écrit pour la défense de leurs droits. Ce n'a été qu'à ses pressantes instances que ce délai a été accordé, après lequel tems cette affaire sera tout-à fait terminée. Elle est assez intéressante pour exciter l'impatience du Public, qui est déjà assez informé de quoi il s'agit pour toutes les pièces qui ont paru jusques à présent à ce sujet.

V. Le Roi dans son Conseil d'Etat a rendu un Arrêt concernant les gages, augmentations des gages, rentes & autres Charges employées dans les Etats, dont la réduction a été ordonnée sur le pied du denier 25. par l'Edit du mois de Janvier 1716. par cet Arrêt

*Mr. l'Abbé
du Bois fait
Chevalier
de l'Ordre
du St. Esprit.*

*Décision
du diffé-
rend de Mrs.
les Princes
du Sang re-
mise à un
mois.*

*Arrêt con-
cernant les
gages & au-
gmentati-
ons de gage
des Officiers
de Judica-
ture.*